



APPEL RÉGIONAL A PROJETS

**Accompagnement des établissements
dans la création ou le renforcement d'un organe consultatif
en relation avec les milieux socio-économiques
AUF - Direction régionale Asie-Pacifique**

DOCUMENTATION DE PRÉSENTATION

Appel régional à projets ouvert du 1er avril au 15 août 2018

1. INTRODUCTION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier dans le cadre d'un accompagnement des établissements dans la mise en place ou le renforcement d'un organe consultatif régulier avec son environnement socio-économique pour développer l'employabilité et l'insertion professionnelle de leurs diplômés.

Le présent appel régional à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur, membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, à jour de leur cotisation et situés dans la région Asie-Pacifique.

2. CADRE GÉNÉRAL DE L' APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans différents axes de [la stratégie 2017-2021](#) de l'AUF :

- **Contribuer à la mise en place d'instances de concertation nationales ou régionales entre le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, ses autorités de tutelle et son environnement socio-économique.** L'AUF souhaite accompagner la mise en réseau des établissements membres, des autorités publiques et des entreprises. L'AUF souhaite aussi sensibiliser les établissements membres et les autres acteurs à l'utilité de cette démarche pour la recherche-innovation et le développement de compétences.
- **Inciter les établissements membres à mettre en place des instances régulières de concertation avec leur environnement socio-économique,** en accompagnant les établissements membres pour la mise en place de structures pérennes de dialogue avec les acteurs socio-économiques.

Le comité régional d'orientation stratégique (CROS) a formulé certaines recommandations lors de sa réunion (26 juillet 2017, Université Rangsit - Thaïlande) en vue de contextualiser certaines dispositions de la Stratégie 2017-2021 de l'AUF :

- intégrer les défis liés à l'insertion professionnelle et ceux liés à l'employabilité dans la définition et la mise en place d'une démarche-qualité appliquée à une offre de formation professionnalisante ;
- développer l'offre de module d'insertion professionnelle en présentiel et hybride comme service au sein des campus, et plus généralement mettre en place des activités centrées sur la culture de l'entrepreneuriat ;
- valoriser les offres de formation professionnalisante qui sont déjà structurées et développer des relations avec les acteurs socio-économiques.

3. CONTEXTE ET PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets a pour objectif principal de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de développer des liens opérationnels et durables avec des partenaires socio-économiques (entreprises privées ou publiques, partenaires techniques et financiers du pays, ONG, organisations professionnelles) pour renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés.

À travers la mise en place d'un organe consultatif régulier avec un environnement socio-économique à contextualiser, le dialogue université-entreprise doit être renforcé pour faciliter l'insertion professionnelle et l'employabilité des étudiants sortants des universités membres.

L'accompagnement par l'AUF concerne principalement les activités suivantes :

- dialogue université-entreprise : organisation de séminaires ou tables rondes entre les acteurs socio-économiques, les représentants des alumni et les représentants administratifs ou académiques des établissements membres pour :
 - la création d'un organe consultatif en relation avec le monde socio-économique : bureau interface (de liaison) entreprise-université, conseil d'orientation stratégique de l'établissement, plateforme de collaboration université-entreprise, cellule d'orientation professionnelle co-animée avec des représentants du monde socio-économique ;
 - l'identification d'une stratégie partenariale avec le monde socio-économique, y compris les alumni, à travers cet organe et un calendrier de rencontre périodique entre les mondes académique et socio-économique ;
 - la revue de l'offre des formations professionnalisantes pour une répartition adéquate entre enseignements théoriques et pratiques, puis, implication des acteurs économiques dans l'enseignement pratique ;
 - l'identification de lieux de stages professionnels ou l'opportunité de découverte de la vie en entreprise pour les étudiants de fin du cursus universitaires à travers des accords-cadres entre les établissements et les acteurs socio-économiques ;
 - la rédaction de plans de formation avec les acteurs socio-économiques, portant sur des compétences transversales ou professionnelles de courte durée certifiées pour mieux aider les étudiants à intégrer la vie professionnelle ;
 - la réalisation de portraits de parcours francophones réussis dans le réseau des alumni : clip vidéo ou reportage pour valoriser les formations francophones ;
- dialogue avec les directeurs ou représentants des ressources humaines des entreprises pour :
 - l'identification des profils de poste recherchés par le marché de l'emploi ;
 - la considération ou l'évaluation de l'écart entre l'offre des formations professionnalisantes et les besoins de marchés, puis, la proposition de modules de formation complémentaires pour renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelles ;
 - l'implication de représentants des ressources humaines dans la simulation d'entretien d'embauche avec les étudiants après le déploiement d'un cours hybride d'insertion professionnelle dans les formations francophones ;
- autres formes pour le renforcement institutionnel de l'employabilité : à préciser.

Note : Pour chaque lot d'activités ou activité, il faut préciser les résultats attendus.

4. CONDITION DE CANDIDATURE

L'établissement porteur du projet doit :

- être membre de l'AUF ;
- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;

- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Les dossiers seront examinés par la Commission régionale des experts (CRE) de l'AUF lors de sa réunion de septembre 2018.

Les critères de sélection :

- projet multi-partenarial avec une implication des acteurs économiques ;
- projet avec recherche systématique de cofinancements ;
- projet innovant centré dans un contexte académique et socio-économique à préciser ;
- projet reposant sur un pilotage stratégique sur objectifs ciblés et résultats mesurables ;
- valeur ajoutée de/pour la Francophonie.

Note : Les projets peuvent être acceptés sous réserve de modifications recommandées par la CRE. Ces recommandations peuvent aussi bien porter sur des aspects scientifiques que financiers.

6. RESPONSABILITÉ, DURÉE, TYPES D'ACTIVITÉS ET DE FINANCEMENTS ÉLIGIBLES.

Responsabilité du projet :

Le porteur de projet - personne qui sera en charge de la mise en œuvre des activités du projet - doit assumer le pilotage du projet et envoyer un rapport d'activité et financier à l'AUF à la fin de l'année civile. Il doit être francophone.

La mise en place du projet doit être portée par une équipe qui doit assurer l'organisation des activités, la promotion, la gestion administrative.

Les membres d'équipe d'organisation

	Titre	Nom, prénom	Fonction l'établissement	dans	Fonction(s) attribuée(s) dans le projet
1					
...					

Durée du projet, financement et types d'activités

La durée du projet est fixée du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le montant de l'accompagnement financier accordé par l'Agence est de 10 000 € par projet. Cet accompagnement doit s'inscrire dans le cadre d'un cofinancement **d'autres partenaires pour un minimum de 30 % du montant total du budget.**

Les postes budgétaires éligibles ont pour objectif de financer les activités indiquées dans la rubrique 3.

7. CALENDRIER

- **1er avril 2018** : lancement de l'appel d'offre régional ;
- **15 août 2018** : clôture de l'appel d'offre ;
- **Septembre 2018** : sélection des dossiers par la CRE ;
- **Début octobre 2018** : envoi par courrier électronique des résultats aux porteurs de projets sélectionnés ;
- **Fin octobre 2018** : signature des conventions d'accompagnement.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit se composer des éléments suivants :

- le formulaire de candidature, dûment complété (modèle joint) ;
- le budget prévisionnel avec la programmation d'activités (modèle joint) ;
- la liste des participants et une lettre d'engagement de chaque participant ou la liste des participants co-signée.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigés en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Le dossier complet avec le cachet de l'établissement porteur de projet doit être adressé en version originale et en version électronique au plus tard le **15 août 2018** à l'adresse suivante :

Madame Nguyen Thuy Huyen

Responsable de projet - Direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique

8, rue Tran Hung Dao, Hanoi, Vietnam - Tel : (84 24) 3 8247 382.

Adresse électronique : nguyen.thuy.huyen@auf.org